

	Demande d'évaluation environnementale pour un projet
	Article R122-2 du code de l'environnement

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
21-10-2025		007511/A P

1. Identification du service dépositaire		
Service		
Service Eau et Environnement -DDTM44		
Département		
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)		
ddtm-see-ecpe@loire-atlantique	BOULEVARD GASTON SERPETTE	44000
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande		
Poiron	Aude	Adjointe Bureau EnR - Coordination Police de l'Environnement
Coordonnées de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande		
02 40 67 28 78	aude.poiron@loire-atlantique.gouv.fr	
Autorisation portant la demande		
Permis de construire		
2. Identification du projet		
Nature de l'objet de la demande		
☒ Nouveau projet, activité, installation ouvrage ou travaux ☐ Extension ou modification substantielle		
2.2 Ce projet a-t-il fait l'objet d'une décision de soumission après examen au cas par cas ou avis conforme ?		
☐ Oui ☒ Non		
2.3 Adresse du projet		
le petit moulin k Vallet	44330	44-Loire-Atlantique

2.4 Références cadastrales (pour un projet terrestre)			
<i>Commune d'implantation, Code postal, N° de parcelle et Superficie de la parcelle</i>			
VALLET,44330,1006,2154 VALLET,44330,1005,1226 VALLET,44330,0287,4050 VALLET,44330,1287,107 VALLET,44330,0292,4934 VALLET,44330,0293,4589 VALLET,44330,0280,3933 VALLET,44330,0286,5473 VALLET,44330,0282,7070			
2. Références géographiques -pour un projet maritime, fluvial, ferroviaire, de voirie ou routier)			
<i>Situation</i>	<i>Domaine public concerné s'il y a lieu</i>	<i>Consistance du domaine public concerné (nature des biens)</i>	<i>Superficie de l'emprise</i>
Autorisations embarquées / demandées :			
Précisez la ou les catégorie(s) de la nomenclature relative à évaluation environnementale (annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement) dans laquelle ou lesquelles l'installation doit être rangée			
<i>N° de catégorie, N° et intitulé de sous catégorie</i>			
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A			